

Nous n'avons pas pu obtenir ces chiffres. Toutefois, d'autres personnes ont étudié la question. L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, association réunissant des compagnies qui fabriquent des médicaments non brevetés, a commandé une étude. Celle-ci n'a pas été faite par quelque groupe louche, par un radical écervelé ou un ignorant quelconque. Le ministre tente de faire croire que tous ceux qui s'opposent au projet de loi ne savent pas de quoi ils parlent.

M. Riis: Qui a fait l'étude?

M. Orlikow: L'étude a été effectuée par une des sociétés les plus importantes et prestigieuses de comptables agréés au Canada, Currie, Coopers and Lybrand.

M. Riis: Très réputée.

M. Orlikow: En effet. Cette société a effectué des travaux pour le gouvernement fédéral et beaucoup de gouvernements provinciaux.

On a constaté dans l'étude que sans la concurrence des médicaments non brevetés pour freiner la tendance des sociétés multinationales de produits pharmaceutiques à augmenter le plus possible leurs profits, les prix des nouveaux médicaments augmenteront rapidement. On estime que d'ici 1995 les Canadiens paieront 650 millions de dollars de plus qu'à l'heure actuelle. La somme globale atteindra 4,73 milliards sur une décennie. Comparons ce coût avec l'allégation, et j'appuie sur ce mot, du ministre et du gouvernement qui prétendent que les sociétés multinationales de produits pharmaceutiques investiront 1,4 milliard de dollars durant cette période si le projet de loi est adopté. Pour chaque dollar que pourront investir les multinationales qui fabriquent des médicaments, les Canadiens en paieront quatre.

Je pense que nous avons parfaitement le droit de mettre en doute l'allégation que ces sociétés vont investir cet argent. Jusqu'à 1969, elles jouissaient de la protection des brevets. Elles avaient toute la protection qu'elles voulaient et dont elles avaient besoin. Si c'est la protection que le projet de loi va leur fournir qui va les convaincre de poursuivre des travaux de recherche au Canada, pourquoi n'ont-elles fait aucune recherche chez nous à l'époque où elles jouissaient déjà de cette protection?

Les faits sont très simples. A l'instar d'autres multinationales dans à peu près tous les secteurs, celles de l'industrie pharmaceutique ont une politique très simple. Presque toujours elles préfèrent effectuer leurs recherches au laboratoire de leur siège social, et non pas dans ceux de leurs filiales, et c'est d'ailleurs ce qu'elles font. Nous n'avons pas le droit de croire qu'elles vont investir l'argent et effectuer le travail que l'on dit que le secteur et le gouvernement acceptent sans discussion.

Nous nous rendons compte que si Currie, Coopers and Lybrand ont effectué cette étude, c'est que leurs services ont été retenus par l'une des parties intéressées qui risquait d'être très gravement et négativement touchée si le projet de loi était adopté. Nous nous sommes assurés autant que possible que la position que nous adoptions était la bonne. Nous avons donc pris l'étude effectuée par Currie, Coopers and Lybrand, étude selon laquelle, d'ici à 1995, les Canadiens paieraient 650 millions de dollars de plus par année pour les médicaments

Santé des non-fumeurs—Loi

d'ordonnances, et l'avons confiée à un important économiste spécialiste du domaine des médicaments. Nous ne pouvons fournir son nom, car il travaille pour le gouvernement fédéral. Il nous a dit que dans l'ensemble, les hypothèses et les prévisions de Currie, Coopers and Lybrand étaient prudentes.

Je reviens au fait que nous savons ce qui va se passer parce que nous savons ce qui s'est passé, de façon régulière, avant 1969. A l'époque, les entreprises pouvaient fixer les prix aussi haut que l'acceptait le marché. Elles savaient alors et elles savent maintenant que, si le projet de loi est adopté, elles n'auront pas à craindre la concurrence des fabricants de produits non brevetés pendant au moins dix ans. Elles ne seront pas obligées de couper les prix. Comme je l'ai déjà fait remarquer, elles exigent au moins deux fois plus, et souvent davantage, que les fabricants de produits non brevetés. Nous savons que l'escalade des prix sera immédiate. Elle a déjà commencé pour les nouveaux médicaments.

Voyons le cas de deux nouveaux médicaments, Tegison et Carderone, mis sur le marché au cours des six derniers mois. Le médicament Carderone a été mis en vente au prix de gros de 150 \$ le cent et Tegison, à 77 \$ pour 36 comprimés. Nous pouvons comparer avec les prix de gros de 50 \$ à 70 \$ le cent auxquels les nouveaux médicaments étaient auparavant mis en marché.

Les sociétés pharmaceutiques savent maintenant qu'elles peuvent impunément hausser leurs prix puisque l'entrée en vigueur de la mesure sera rétroactive à juin dernier. Il va sans dire que les fabricants de médicaments vont fixer le prix le plus haut possible puisque celui-ci sera ensuite contrôlé.

Avec l'appui du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), je propose donc:

Que l'amendement soit modifié en retranchant tous les mots suivant le mot «dans» et en les remplaçant par ce qui suit: «douze mois à compter de ce jour».

M. le vice-président: Je remets à plus tard ma décision sur la recevabilité de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et appuyé par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood) propose: Que le projet de loi C-204, régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.